



Salomé Vaillant (Secrétaire générale de l'UNSA CDC)

En écho à l'interview du Directeur général le 21 avril dernier dans le Revenu ([disponible ici](#)), l'UNSA appelle de ses vœux la reprise d'un dialogue social sain et constructif au sein de l'Etablissement public CDC.

Comme Éric Lombard, l'UNSA souhaite une meilleure répartition des richesses pour les personnels des filiales et de l'Etablissement public. Comme lui, l'UNSA aimerait changer le modèle économique et social. Comme lui, l'UNSA veut investir plus dans l'écologie.

Mais arrêtons là nos rêves partagés et soyons concrets en négociant un accord social, axé sur des mesures financières et sur le temps de travail.

L'UNSA demande la mise en place de plusieurs mesures financières :

- **Sur le pouvoir d'achat**

L'échec des négociations « pouvoir d'achat » en 2022 ne doit pas se reproduire en 2023. Avec une inflation générale à 5,9 % et à plus de 15% dans l'alimentaire, des mesures concrètes doivent être mises en place avant cet été comme l'augmentation de la valeur du point d'indice pour les personnels publics et privés. L'UNSA revendique 10% au niveau de la Fonction publique.

A la CDC, l'UNSA revendique les points suivants, justes et légitimes et sur lesquels le Directeur général a toute latitude pour les accorder.

- **Prime Variable d'Objectif (PVO)**

L'UNSA demande l'augmentation d'1% de tous les paliers.

- **Prime de partage de la valeur (PPV)**

L'UNSA demande une prime allant de 2 000 € pour les plus bas revenus à 500€ pour les plus hauts.

- **Mise en place d'un prêt MSG à 1 % jusqu'à 30 000€**

Ce prêt serait destiné à acheter une voiture électrique et ainsi accompagner la transformation écologique, chantier prioritaire du Directeur général.

- **Mise en place de tickets restaurant**

Les jours de télétravail.

- **Redistribution des résultats**

Plus généralement, l'UNSA souhaite depuis des années parvenir à un accord de Groupe pour qu'1% des résultats soit redistribué à tous les salariés, contractuels et fonctionnaires. Revendication partagée par les 4 organisations syndicales du Groupe (UNSA – CGT – CFDT – CGC).

En 2023, faute d'accord sur le point ci-dessus, l'UNSA demande le versement d'un complément d'intéressement de 1 000 € pour TOUS.



L'UNSA demande la mise en place de nouvelles mesures sur le temps de travail comme :

- Le passage à 135 jours par an de télétravail libre.
- De nouvelles règles sur les droits et devoirs des télétravailleurs.
- L'amélioration du dispositif de la semaine de 4 jours et de nouvelles formules sur le temps de travail (semaine de 28h, 32h ou 35h au choix des personnels avec possibilité de moduler son régime de travail plusieurs fois au cours d'une vie professionnelle).

Enfin, l'UNSA demande que les 3 dispositions du dernier accord-cadre, signé par l'UNSA et la CFDT, soient mises en place rapidement :

- Harmonisation intégrale des médailles du travail entre les personnels privés et publics.
- Retraite progressive au sein de la CDC. Sujet sur lesquels l'UNSA vient de faire des propositions à la DRH.
- Cadre de gestion pour les CDPI.

Du rêve à la réalité, il n'y a qu'un pas à franchir Monsieur le Directeur général !

L'UNSA est prête à négocier, avec vous et avec votre DRH, tout accord qui améliore la situation des personnels et qui accompagne au mieux les réorganisations et évolutions en cours dans les services de la CDC.

